

# POLITIQUE DE DÉFENSE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OTAN AINSI QUE SUR CELLE DE CERTAINS AUTRES ÉTATS

PAR JAMES I. JACKSON

## Introduction

### *Généralités*

La politique canadienne de défense fait l'objet des études de la Commission spéciale sur la Défense, organisme créé par la Chambre des communes. On ne peut cependant pas analyser isolément une politique de défense donnée: il faut tout d'abord placer celle-ci dans le contexte des politiques étrangères avec lesquelles elle a des relations; puis il faut mesurer l'incidence des dépenses sur l'économie nationale et sur l'opinion publique, et l'état de la technologie en matière d'armements. Pour mieux éclairer la question, il faut tenir compte de considérations générales telles que le contrôle des armements, les relations entre les politiques de défense et les politiques étrangères, les options politiques possibles aujourd'hui comparativement à celles de naguère, ou à celles possibles en d'autres pays. La Commission, en conséquence, a sollicité des avis pertinents sur ces divers sujets; elle possède maintenant, entre autres, une documentation sur la politique de défense des États membres de l'OTAN ainsi que sur celle de certains autres États.

### *Objet*

L'objet du présent rapport est donc de vous renseigner sur la politique de défense des États membres de l'OTAN et sur celle de certains autres États.

### *Portée de l'étude*

La Commission a demandé un sommaire objectif des caractéristiques principales de chaque politique, en insistant sur le plan et sur l'orientation suivis plutôt que sur les modalités de détail. Malgré tous nos efforts dans ce sens, notre document ne doit être lu que sous toute réserve. A tout prendre, une politique de défense se réduit à un exposé; mais les exposés ayant trait à une politique de défense varient beaucoup quant à leur bien-fondé et à leur clarté. Quand nous nous sommes trouvés en présence d'exposés clairs, nous nous sommes efforcés de les reproduire adéquatement; dans le cas de textes moins clairs, une interprétation plausible a été tentée. Nous n'avons pas essayé d'apprécier quelque politique que ce fût à la lumière des idéologies militaires courantes, pas plus que nous n'avons tenu compte de jugements émis sur l'efficacité de telle ou telle armée mentionnée.

Les renseignements intéressant la Commission concernaient les pays membres de l'OTAN, quelques pays communistes ainsi que «des pays tels que l'Australie, le Japon, un ou plusieurs pays d'Amérique latine, enfin tout autre pays dont les problèmes seraient susceptibles d'avoir quelque rapport avec les nôtres». Comme en fait nous n'avons pas recueilli de preuves permettant de découvrir dans les pays communistes satellites une politique de défense qui leur soit propre, il ne serait guère utile de faire état de ceux-ci. D'autre part, l'importance du rôle militaire des pays de l'Amérique latine est telle que leur politique de défense ne présente à notre point de vue qu'un intérêt secondaire. Enfin, les États-Unis et l'Union Soviétique étant des super-puissances nucléaires dotées d'un système militaire et de défense fort complexe, l'analyse